



**RAPPORT ANNUEL 2021 CONCERNANT LE *RÈGLEMENT*  
*NUMÉRO 360-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE*  
*DE LA VILLE DE NICOLET***

Déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 4 décembre 2023

---

VILLE DE NICOLET, 180, rue Principale, Nicolet (Québec) J3T 1S6  
Rubrique 5.5  
Téléphone : 819 293-6901 • Télécopieur : 819 293-6767 • [www.ville.nicolet.qc.ca](http://www.ville.nicolet.qc.ca)

105-300-19048

## **0- Préambule**

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (LCV), un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle doit être déposé annuellement lors d'une séance du conseil et ce, afin de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle instauré ainsi que de renseigner les citoyens sur l'application des mesures prévues à cet effet.

## **1- Objet**

Le présent rapport a comme principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Ville de Nicolet en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son *Règlement numéro 360-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Nicolet* (Rgm 360-2018).

Celui-ci avait été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Nicolet tenue le 19 février 2018, par le biais de la résolution numéro 50-02-2018, le tout, conformément à l'article 573.3.1.2 de la LCV.

Sont entrée en vigueur est le 28 février 2018.

Ce règlement a été publié sur le site de la Ville de Nicolet et transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Depuis son adoption, des modifications ont été apportées à ce règlement, tel que rapporté au point 9 du présent rapport.

## **2- Contrats octroyés par la Ville de Nicolet en 2021**

### **2.1- Contrats de gré à gré**

Conformément à l'article 7.1 du Rgm 360-2018, les contrats d'une valeur inférieure à 10 000 \$ sont octroyés de gré à gré. La mise en concurrence est fortement suggérée.

Conformément au quatrième alinéa de l'article 7.2 du Rgm 360-2018, le directeur général peut accorder de gré à gré, un contrat dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 10 000 \$ mais inférieure à 40 000 \$. Un rapport doit être déposé au conseil lors la réunion qui suit la date de l'octroi du contrat mentionnant les raisons justifiant le choix de l'adjudication du contrat de gré à gré.

Voici la liste des contrats retrouvés et octroyés de gré à gré pour l'année 2021 :

- a) Un contrat a été octroyé à Jean Caron et fils inc. pour l'installation de la génératrice à l'hôtel de ville. La valeur du contrat est de 13 624,54 \$.
- b) Un contrat a été octroyé à Techno-Feu inc. pour la réparation du camion échelle. La valeur du contrat est de 71 698,28 \$, dont 37 248,69 \$ a été remboursée par l'assureur de la Ville de Nicolet. Cette réparation fait suite à un incident survenu le 14 août 2020 et causant des dommages assez considérables au camion échelle de l'unité 401.

- c) Un contrat a été octroyé à Classement Luc Beaudoin inc. pour l'installation et l'aménagement du garage municipal avec du rayonnage semi-industriel. La valeur du contrat est de 35 435 \$, avant taxes. Il a été autorisé par le directeur général monsieur Mathieu Audet, le 5 février 2021, sur les recommandations du directeur du Service des travaux publics de l'époque, monsieur Stéphane Nourry.
- d) Un contrat a été octroyé à Automatisation Baril inc. pour la mise à jour des automates à la station de filtration. La valeur du contrat est de 9 247,24 \$, taxes exclues. Il a été autorisé par le directeur général, monsieur Mathieu Audet, sur les recommandations du directeur du Service des travaux publics de l'époque, monsieur Stéphane Nourry.
- e) Un contrat a été octroyé à madame Chantal Brulotte pour l'œuvre d'art du Centre d'interprétation écomaritime (1 %). La valeur du contrat est de 25 869 \$, taxes incluses. Il a été autorisé par l'ancienne directrice générale par intérim, M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, le 16 septembre 2020, sur les recommandations de madame Geneviève Duval, directrice des Services à la communauté.
- f) Un contrat a été octroyé à Enfouibec pour le nettoyage des berges. La valeur du contrat est de 14 300 \$, taxes exclues. Il a été autorisé par le directeur général, monsieur Mathieu Audet, sur les recommandations du directeur du Service des travaux publics de l'époque, monsieur Stéphane Nourry.
- g) Un contrat a été octroyé à Groupe B. R. Metal pour un îlot mutimatière pour le quai. La valeur du contrat est de 10 500 \$, taxes exclues. Il a été autorisé par le directeur général, monsieur Mathieu Audet, sous recommandation du directeur du Service des travaux publics de l'époque, monsieur Stéphane Nourry.
- h) Un contrat a été octroyé à La Tanière / QW4RTZ pour la fête nationale. La valeur du contrat est de 14 000 \$, taxes exclues. Il a été autorisé par le directeur général, monsieur Mathieu Audet, sur les recommandations de madame Geneviève Duval, directrice des Services à la communauté.
- i) Un contrat a été octroyé à Orizon Mobile pour les équipements suite à la nouvelle antenne numérique. La valeur du contrat est de 14 740,10 \$, taxes exclues. Il a été autorisé par le directeur général, monsieur Mathieu Audet, sur les recommandations du directeur du Service des incendies, monsieur Martin Provencher.
- j) Un contrat a été octroyé à Pinard & Frères pour l'aménagement extérieur du Centre d'interprétation écomaritime. La valeur du contrat est de 14 860,70 \$, taxes exclues. Il a été autorisé par le directeur général, monsieur Mathieu Audet, sous recommandation du directeur du Service des travaux publics de l'époque, monsieur Stéphane Nourry.
- k) Un contrat a été octroyé à Spec-Tech inc. pour la scène mobile avec équipement pour la fête nationale. La valeur du contrat est de 14 889,34 \$, taxes incluses. Il a été autorisé par le directeur général, monsieur Mathieu Audet, sur les recommandations de madame Geneviève Duval, directrice des Services à la communauté.
- l) Un contrat a été octroyé à Tessier Récréo-Parc inc. pour des fontaines pour le remplissage de bouteilles d'eau. La valeur du contrat est de 19 788 \$, taxes exclues. Il a été autorisé par le directeur général, monsieur Mathieu Audet, sous recommandation du directeur du Service des travaux publics de l'époque, monsieur Stéphane Nourry.

## 2.2.- Appel d'offres

Conformément à l'article 477.5 de la LCV, la liste des contrats octroyés par la Ville de Nicolet et comportant une dépense d'au moins de 25 000 \$ est publiée sur son site internet, via le site Internet du *Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec*, couramment appelé SE@O et retrouvée au lien Internet suivant :

[https://www.seao.ca/Reports/Rapport\\_Adjudication\\_results.aspx?orgid={a1916d3a-5333-4216-a941-587ad0f6b782}&sd=20210101&ed=20211231](https://www.seao.ca/Reports/Rapport_Adjudication_results.aspx?orgid={a1916d3a-5333-4216-a941-587ad0f6b782}&sd=20210101&ed=20211231)

Voici un tableau sommaire des contrats d'au moins de 25 000 \$ pour l'année 2021 :

<b>Fournisseur</b>	<b>Objet du contrat</b>	<b>Type</b>	<b>Prix (Taxes incluses)</b>	<b>Mode de passation</b>
Buromax inc.	Fourniture, livraison, montage et installation de mobiliers et d'accessoires à l'Aréna Pierre-Provencher	Approvisionnement	43 036 \$	Appel d'offres sur invitation
Serl IceCat (UMQ)	Fourniture, livraison, épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021	Approvisionnement	5 896 \$ sur 748 763,19 \$ autorisé pour le Québec	Appel d'offres public – Achats regroupés
La Capitale assurances des entreprises (UMQ)	Assurances de dommages Regroupement Bécancour (assurance automobile)	Services professionnels	3 312 \$	Appel d'offres public – Achats regroupés
Pinard & Frères Jardinier inc.	Entretien paysager 2021-2023	Services de nature technique	91 904,12 \$	Appel d'offres public
BFL Canada (UMQ)	Assurance de dommages Regroupement Bécancour (assurances bien & responsabilité)	Services professionnels	7 089 \$	Appel d'offres public – Achats regroupés
EBI Envirotech Inc.	Nettoyage réseaux d'égouts 2021-2022 – Inspection caméra	Services de nature technique	130 864,67 \$	Appel d'offres public
Pavage Veilleux (1990) inc.	Pavage manuel, de recouvrement et pose sur gravier	Travaux de construction	147 282,98 \$	Appel d'offres publics
Emco Corporation	Fourniture et livraison de pièces et accessoires – Hygiène du milieu	Approvisionnement	62 252,52 \$	Appel d'offres publics

Classement Luc Beaudoin inc.	Fourniture, livraison, montage et installation rangements et accessoires des locaux sportifs – Aréna Pierre-Provencher	Approvisionnement	48 632,53 \$	Appel d'offres sur invitation
BFL Canada (UMQ)	Assurance responsabilité pour les parcs de rouli-roulants, pistes de BMX et aménagements semblables	Services professionnels	10 947 \$	Appel d'offres public – Achats regroupés
9277-0148 Québec inc.	Achat d'une camionnette, service de sécurité incendie	Approvisionnement	68 020 \$	Appel d'offres sur invitation
Groupe Roy, Desrochers, Lambert S.E.N.C.R.L.	Services professionnels – Auditeurs indépendants	Services professionnels	76 717,06 \$	Appel d'offres sur invitation
Lemire & Poirier inc.	Construction nouveau trottoir rue Éloi-de-Grandmont	Travaux de construction	169 948,35 \$	Appel d'offres public
Éco2Urb inc.	Services professionnels pour l'analyse territoriale et la planification d'un corridor vert	Services professionnels	48 188,03 \$	Appel d'offres sur invitation
BC2 Groupe conseil inc.	Services professionnels pour la réalisation d'un plan directeur des parcs	Services professionnels	37 745 \$	Appel d'offres sur invitation
Excavation Guévin & Lemire inc.	Réfection de ponceaux – Route du Moulin-Rouge	Tavaux de construction	352 561,64 \$	Appel d'offres publics
Lemire & Poirier inc. & Excavation Guevin & Lemire inc.	Déneigement des voies publiques, stationnements, trottoirs et bâtiments	Services de nature technique	779 244,22 \$	Appel d'offres publics
Techni-Sol	Aménagement du Quai de Nicolet	Approvisionnement	71 284,50 \$	Appel d'offres sur invitation
Techni-Sol	Aménagement de jardins de pluie – Aréna Pierre-Provencher	Services de nature technique	169 892,81 \$	Appel d'offres public

Camions Freightliner MB Trois-Rivières Ltée	Acquisition et aménagement d'un camion fourgon	Approvisionnement	377 483,49 \$	Appel d'offres publics
Halo création (Studio Plasma inc.)	La production du concept d'exposition, l'achat des équipements et la fabrication du meublier passage-expérience immersive au centre d'interprétation écomaritime	Approvisionnement	163 818,68 \$	Appel d'offres public
Maskimo Construction inc.	Réfection du rang Grand-Saint-Esprit	Tavaux de construction	837 236,45 \$	Appel d'offres publics
Excavation Guevin & Lemire inc.	Réfection de ponceaux route du Moulin-Rouge et Chemin des Canards	Tavaux de construction	455 502,20 \$	Appel d'offres
Excavation Guevin & Lemire inc.	Réfection des rues Paul-Émile Lamarche et Théophile st-Laurent P20-1210-00	Service de nature technique	4 054 806,07 \$	Appel d'offres

En ce qui concerne les contrats comportant une dépense de moins de 25 000 \$, ceux-ci ne sont pas compilés sur le SE@O.

De plus, une liste détaillée, présentant les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier avec un même cocontractant lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, conformément à l'article 477.6 de la LCV, a été déposé à la séance ordinaire du conseil du 11 avril 2022 et est sur le site Internet de la Ville de Nicolet le 23 mars 2022.

### 3- Mode de sollicitation

La Ville de Nicolet peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public.

L'estimation de la dépense du contrat à octroyer sert à déterminer le mode de sollicitation à utiliser. Lors d'une demande de prix de gré à gré, les justifications visant la transparence et la saine gestion des fonds publics doivent être présentées et des mesures doivent avoir été prévues afin de favoriser la mise en concurrence et la rotation parmi les fournisseurs potentiels.

La Ville de Nicolet a adopté, dans son Rgm 360-2018, diverses mesures à cet effet, et ce, conformément à l'article 573.3.1.2. de la LCV.

#### **4- Achats locaux**

Une clause permettant un avantage aux fournisseurs locaux est intégrée à l'article 7.5.1 du Rgm 360-2018. En effet, la Ville de Nicolet peut donc octroyer un contrat à un fournisseur possédant une place d'affaires sur le territoire Nicolétain n'ayant pas nécessairement fourni le prix le plus bas jusqu'à concurrence de 10 % de plus que le plus bas prix soumis par un autre fournisseur.

#### **5- Achats durables**

Une clause permettant un avantage aux fournisseurs priorisant le développement durable est intégré à l'article 7.5.2 du Rgm 360-2018. En effet, la Ville de Nicolet peut donc octroyer un contrat à un fournisseur détenant une qualification en lien avec le développement durable n'ayant pas nécessairement fourni le prix le plus bas jusqu'à concurrence de 10 % de plus que le plus bas prix soumis par un autre fournisseur.

#### **6- Mesures**

Des mesures sont établies concernant des situations de tentatives de corruption, d'intimidation, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et autres. Des déclarations ou des dénonciations doivent être faites selon le cas.

#### **7- Plainte**

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Rgm 360-2018.

Aucune plainte n'a été reçue concernant la Procédure régissant la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique par la Ville de Nicolet adoptée par le biais de la résolution numéro 140-05-2019, lors de la séance du 13 mai 2019.

#### **8- Sanction**

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Rgm 360-2018.

#### **9- Évaluation de rendement**

En lien avec l'application du sixième alinéa de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), Excavation Guévin & Lemire inc. a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant le 8 novembre 2021, et ce, pour une période de deux ans.

## **10- Modifications apportées au règlement de gestion contractuelle**

De plus, au courant de l'année 2021, le conseil de la Ville de Nicolet a modifié, par le biais de l'adoption, le 7 juin 2021, du *Règlement numéro 437-2021 omnibus modifiant le règlement numéro 406-2020 établissant un programme d'aide financière pour l'abattage de frênes et la replantation et le Règlement numéro 360-2018 sur la gestion contractuelle*, le *Règlement numéro 360-2015 sur la gestion contractuelle de la Ville de Nicolet*, en y remplaçant la nomination du titre de personne chargée d'appliquer le règlement, le quatrième paragraphe de l'article 7.2, l'article 7.5, l'article 7.5.1, l'article 7.5.2 ainsi que l'article 10. De plus, l'article 11 du règlement précité est abrogé et finalement, l'Annexe F est ajouté tel que présenté à l'Annexe 1.

Cette modification est entrée en vigueur le 8 juin 2021.

Rapport confectionné par M<sup>e</sup> Magali Loisel, Greffière au meilleur de sa connaissance.  
Rapport déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 4 décembre 2023.

---

n.b. : Ce rapport a été confectionné par des personnes qui n'étaient pas à l'emploi de la Ville de Nicolet ou qui n'avaient pas été à son emploi toute l'année 2021 au moment de sa confection.

[G:\10000 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE\17000 - APPROVISIONNEMENT\ ANCIENNE Gestion contractuelle. avant août 2022\RAPPORT\2021\Rapport gestion annuelle 2021\\_VF](#)